**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2026 À 18 h 30 SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR NOËL RICHARD**

**Présences et quorum**

**Conseillères présentes : Karine Fournier et Sabrina Chouinard**

**Conseillers présents : Nelson Fournier, Sylvain Bouchard et Bermans Minville**.

**Tous les membres présents forment quorum.**

**Assiste également à la séance : Mme Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Patrick Poitras, chef d'équipe aux travaux publics**

La greffière-trésorière certifie que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais prescrits par la loi.

Ordre du jour
1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Mandat aux procureurs de la municipalité
3. Période de questions
4. Levée de la séance

## 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, M. Noël Richard, maire, déclare la séance ouverte à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## 2. MANDAT AUX PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ

**Résolution nº : 2026-258**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la résolution 2026-224 le chef d'équipe aux travaux publics, monsieur Patrick Poitras a rencontré les propriétaires du 41, route de la Rivière ;

CONSIDÉRANT QU'une demande formelle d'accès aux documents a été transmise par les propriétaires à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique perdure et s'amplifie et que le conseil municipal souhaite régler ce dossier à l'amiable de façon définitive, à la satisfaction de toutes les parties ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE Tremblay Bois, avocats soient mandatés :
- Pour accompagner la responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels à répondre à la demande d'accès aux documents ;
- Pour formuler une proposition visant à convenir des termes d'une entente à conclure avec les propriétaires.

## 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n’assiste à la séance

**4. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**
**Résolution n$^{o}$ : 2026-259**

Tous les points inscrits à l’ordre du jour ayant été traités ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé par Karine Fournier et résolu à l’unanimité des élus présents :**

QUE la séance extraordinaire du conseil municipal de Grande-Vallée soit levée à 18 h 50.

| | |
|---|---|
| **_____** | **_____** |
| **Noël Richard** | **Ghislaine Bouthillette** |
| **Maire** | **Directrice générale et greffière-trésorière** |

**Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**